

868. — *Gand, 28 octobre 1577.* Avis des nobles de Flandre sur la proposition faite aux états de cette province par le seigneur de Probyn, au nom des états généraux. Dans cet avis, qui est très-étendu, on remarque la proposition d'abolir les impôts sur le froment, le seigle et le métillon, « pour contenir » le menu peuple en office, et luy oster toute occasion d'altération en un temps si calamiteux; » la demande que deux députés de la noblesse soient présents à l'audition des comptes, « à tel traitement qui se donne, en aultres provinces, à leurs » semblables; » celle qu'ils pourront envoyer des députés de leur ordre aux états généraux, comme les nobles de Hainaut et d'ailleurs; celle que l'assemblée des états généraux ait lieu à Malines, Lierre ou Mons, « affin d'asseurer les personnes, » et ne copper la liberté des opinions, comme a esté fait à » Bruxelles. »

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 898.

869. — *Bruxelles, 30 octobre 1577.* Lettre des états généraux aux échevins des deux bancs de la ville de Gand, pour les prier d'ajouter foi et créance à ce que leur diront et proposeront, de la part des états, les seigneurs de la Haye, de Croix et de Sille, touchant l'arrestation faite, le 28 octobre, en leur ville, du duc d'Arshot et d'autres seigneurs.

Arch. de Gand : reg. Documents sur la restitution des privilèges en 1577, etc., fol. 28.

870. — *Paris, 31 octobre 1577.* Lettre écrite aux états généraux par Gilles de Lens (baron d'Aubigny) et Guillaume de Maulde (seigneur de Mansart). Ils transmettent différentes nouvelles. Ils attendent l'arrivée du roi, qui doit être accompagné de monsieur son frère : ce dernier prince, ainsi qu'ils l'ont écrit déjà, leur a promis toute faveur. Le seigneur de Vaulx (envoyé de don Juan) répand le bruit que les états ont reçu pour gouverneur l'archiduc Matthias : cela pourrait causer quelque altération à leurs affaires.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 200.

871. — *Bruxelles, 31 octobre 1577.* Déclaration des états généraux par laquelle, selon l'article 5 de la pacification de Gand, ils suspendent le placard du duc d'Albe de l'année 1569 portant défense d'étudier dans des universités étrangères.

Arch. de la Haye : *Vierde register van de stucken ende doleantien der staten van Brabant*, fol. 95.

872. — *Sans date (fin d'octobre 1577).* Requête des prélats et ecclésiastiques des Pays-Bas aux états généraux. Ils demandent, en vertu de l'union qu'ils ont jurée avec les nobles et villes du pays, qu'il soit commandé, par lettres, à tous les gouverneurs de faire publier que nul ne se permette d'inquiéter, molester ou travailler les ecclésiastiques en leurs personnes, honneurs et biens, ni user de quelque force ou violence es églises, monastères et autres lieux pieux, en défendant de plus de tenir des propos scandaleux ou injurieux, au préjudice de l'honneur desdits ecclésiastiques.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 205.

873. — *1^{er} novembre 1577.* Lettre de l'archiduc Matthias aux états généraux des Pays-Bas. Il leur annonce son arrivée à Lierre. Il désire se conformer à leurs instructions. Il a écrit au prince d'Orange.

State paper office : papiers de Flandre.

874. — *Mons, 3 novembre 1577.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il leur envoie une lettre qu'il a reçue du baron d'Aubigny. Nécessité de renforcer la cavalerie. Il faut envoyer en campagne celle qui n'y est pas encore. Il consent de retourner au camp, pourvu qu'on lui donne les moyens d'y faire marcher le service.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 39.

875. — *Au camp de Temploux, 3 novembre 1577.* Lettre d'Emmanuel de Lalaing et des autres chefs du camp aux états généraux. Il y a apparence que le camp sera attaqué; il sera

done nécessaire d'ordonner à tous les colonels et capitaines de le rejoindre; il faut aussi de l'artillerie, et surtout de l'argent pour payer les troupes. Plusieurs soldats français, venant de Namur, viennent prendre service dans l'armée des états généraux. Ils sont envoyés à Turnhout.

*Lettres inéd. d'Emmanuel de Lalaing, etc., p. 45. —
Corresp. de Valentin de Pardieu, etc., p. 160.*

876. — *Gand, 5 novembre 1577.* Lettre des échevins des deux banes aux états généraux. Ils ont, la veille, délivré par écrit leur réponse aux députés des états; ils espèrent que les états en auront satisfaction, « avecq l'entière innocence de leur » endroit. » Ils ajoutent : « Ce devant-disner, ont certains gen- » tilzhommes et notables donné ausdiets seigneurs, vòz dé- » putez, en nostre présence, l'escrpt ou recoeul contenant » leurs causes et raisons du saisissement de la personne de » monseigneur le duc d'Arschot, ensemble des aultres sei- » gneurs. »

*Arch. de Gand : reg. Documents sur la restitution des
privilèges en 1577, etc., fol. 29.*

877. — *Gand, 5 novembre 1577.* Sommier et préparatif recueil, selon la brièveté du temps, de quelques points de justification des nobles, notables et commune de la ville de Gand, ayant fait le saisissement du duc d'Arschot et autres seigneurs et personnages en leur ville, lesquels ils amplifieront et vérifieront plus amplement en temps et heure; exhibé, en présence de leurs magistrats, aux députés de messeigneurs messieurs les états généraux. (Titre textuel.) Les principaux griefs allégués contre le duc d'Arschot et les autres gentilshommes sont : d'avoir voulu introduire l'archiduc Matthias aux Pays-Bas et l'y faire recevoir au gouvernement, sans le su des provinces; d'avoir institué un conseil d'État à leur mode; d'avoir voulu induire les états de Flandre à protester contre l'agrégation, déjà faite par les états de Brabant et les états généraux, du gouvernement dudit Brabant en la personne du prince

d'Orange; d'avoir fait opposition au rétablissement de la ville de Gand dans ses anciens privilèges et coutumes, jusqu'à avoir traité les Gantois de mutins, rebelles et séditeux; d'avoir même eu la pensée de faire venir dans le pays les Français, « anciens ennemis de nos privilèges, etc. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 214. — Arch. de Gand : reg. *Documents sur la restitution des privilèges en 1577*, etc., fol. 31. — Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 34.

878. — 5 novembre 1577. Lettre de Charles de Croy, prince de Chimay, aux états généraux, contenant ses plaintes sur la violence dont le duc d'Arshot, son père, a été l'objet.

Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 33.

879. — *Bruxelles*, 4 novembre 1577. Lettre des états généraux aux sieurs Jean de Hembyze, de Ryhove, Gilles Borluut et de Croevelde. Ils ont été grandement étonnés du « malentendu » venu entre eux et M. le duc d'Arshot et les autres seigneurs qu'ils détiennent prisonniers. Ceux de Liège et d'autres de leurs voisins s'en sont fort émus, jusqu'au point de vouloir renoncer à leur amitié et se lier avec leurs ennemis. L'armée aussi s'en trouve ébranlée. Ce considéré, ils les requièrent instamment, pour leur propre bien et celui de la patrie, « de se vouloir mieulx entendre avec lesdicts seigneurs » et de les mettre en liberté, ou de soumettre leur différend à la décision des états généraux. Les états envoient à Gand le prélat de Sainte-Gertrude et M^e Thiéry de Liesvelt, afin d'aplanir cette difficulté.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 211.

880. — *Arras*, 6 novembre 1577. Instruction pour M. le prélat de Hennin-Liétard, le seigneur du Maisnil et M^e Wateran Obert, échevin d'Arras, commis par les états d'Artois pour se transporter à Bruxelles vers les états généraux, avec les réponses en apostille des états généraux, du 12 novembre. L'objet

de cette députation était, notamment, de s'enquérir des causes de la détention des seigneurs à Gand.

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 323 v°.

881. — *Arras, 6 novembre 1577.* Nomination faite, par les villes d'Artois, de M^e Waleran Obert, pour remplacer aux états généraux M^e Antoine de Canlers.

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 328.

882. — *Londres, 6 novembre 1577.* Lettre du marquis d'Harv^ré aux états généraux. Il se plaint de ne pas recevoir leur finale résolution : cela lui donne, dit-il, très-grande et juste occasion de s'ennuyer, voyant le peu de compte qu'on tient de ce qu'il traite pour leur service et même de sa personne. « J'ay » tousjours estimé, ajoute-t-il, que l'amitié et faveur de ceste » royne estoit le vray moyen pour acheminer tant mieulx voz » desseings, méritant la bonne volonté qu'elle vous porte toute » recognoissance et démonstration évidente des grandes obli- » gations que luy devez, pour les bonnes et louables présen- » tations faictes et qu'encores journellement continue. » Il était même résolu à retourner aux Pays-Bas, à la nouvelle de l'arrestation, faite à Gand, du duc d'Arshot, son frère, et du prince de Chimay, son neveu; mais, pour prouver aux états qu'il préfère l'intérêt de la chose publique à toutes obligations particulières, il leur envoie son maître d'hôtel, afin d'accélérer la résolution qu'il attend, et de solliciter la délivrance desdits seigneurs.

Bibl. roy. : MS. 5834-5925, fol. 142.

883. — *Bruxelles, 7 novembre 1577.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils lui envoient les lettres qu'ils ont reçues de leurs députés en France, pour en avoir son avis. Ils ont donné ordre aux affaires de Ruremonde dans le sens de ce qu'il leur a écrit.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 291.

884. — *Bruxelles, 7 novembre 1577.* Lettre des états généraux à M. Davidson, ambassadeur de la reine d'Angleterre. Le rapport du comte de Boussu les a convaincus qu'il a fait tous bons offices vers la reine en leur faveur. Ils le prient de leur continuer la bonne amitié et affection qu'il leur a toujours témoignée.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 290 v^o.

885. — *Liège, 10 novembre 1577.* Réponse de l'évêque et des états de Liège à la demande des états généraux, présentée par le seigneur de Froidmont. Ils ne peuvent prendre le parti des états généraux, parce qu'ils sont liés par les constitutions de l'Empire. Les ordonnances sur la liberté du commerce ne leur permettent pas non plus d'empêcher la libre circulation des vivres et munitions. Récriminations contre les soldats des états. Ils consentent à empêcher l'occupation de Dinant, et à pourvoir à la sûreté et à l'approvisionnement de Maestricht.

Quelques lettres de Gérard de Groesbeck, etc., p. 52.

886. — *Gand, 10 novembre 1577.* Acte passé devant les échevins de Gand, par lequel les nobles, notables, bourgeois et habitants de Gand, ayant égard à ce que le prélat de Sainte-Gertrude et M^e Thiéry de Liesvelt : avec l'adjonction et assistance du sieur Arnould Van den Dorp, y envoyé et député pour le même fait par monsieur le prince d'Oranges, » leur ont remontré, déclarent consentir à la délivrance du duc d'Arshot, à condition qu'aucun d'entre eux ne sera jamais recherché ni poursuivi de vengeance par forme de justice ou voie de fait, mais que tout, de côté et d'autre, sera mis en oubli; et le duc d'Arshot accepte sa mise en liberté à ces conditions.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 217.

887. — *Bruxelles, 11 novembre 1577.* Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, en réponse à ce qu'il leur a

écrit le 23 octobre (1). Après la conduite qu'il a tenue et qu'il tient encore, il ne doit pas s'émerveiller, s'ils recourent à la faveur des princes de la même maison du roi, et des plus proches et confidants qu'il ait. Leur intention est d'ailleurs d'en informer Sa Majesté, et de la supplier d'admettre « ce qui tend « seulement à la conservation de ses Estatz et de la religion catholique romaine en iceulx. » Ils ont été forcés de prendre ce parti, pour prévenir le désespoir du peuple, « résolu d'entreprendre plus tost tout extrême, à quelque condition que ce soit, que de rethumber soubz l'injuste et tant violente conduite dont on les a voulu opprimer du passé. » Ils le supplient en conséquence derechef, dans l'intérêt du service du roi et de la religion, de poser les armes et de quitter le pays.

Arch. du royaume : cop.

888. — *Bruxelles, 11 novembre 1577*. Lettre des états généraux à l'empereur, en réponse à la sienne du 12 septembre (n° 791), sur les différends qui se sont élevés entre eux et don Juan d'Autriche. Ils le remercient de sa bienveillance envers les Pays-Bas, et de tout ce qu'il a fait pour empêcher les maux qui menacent ces provinces. Il le prie d'employer son influence auprès du roi, afin que les troupes étrangères soient renvoyées du pays, et don Juan rappelé. Ils espèrent beaucoup de l'archiduc Matthias, et ils souhaitent ardemment que le roi lui confie le gouvernement des Pays-Bas. Ils ont beaucoup à se plaindre de Charles Fugger; toutefois il ne sera procédé contre lui que par voie de droit et de justice. Quant aux troupes allemandes, loin qu'elles aient des reproches à faire aux états, c'est à eux plutôt de demander raison de leurs pratiques avec don Juan.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 220. —

Arch. de l'État, à Bruges : reg. n° 11, pièce 101. —

Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 20.

(1) C'est évidemment à la lettre mentionnée sous la date du 20 octobre que celle-ci répond.

889. — *Bruxelles, 11 novembre 1577.* Acte par lequel les états généraux agréent et approuvent l'accord fait entre les nobles, notables, bourgeois et habitants de Gand et le duc d'Arshot, suivant acte passé devant les échevins de Gand le 10 novembre (n° 886) : déclarant que, comme « ilz estiment » l'appréhension dudict seigneur ducq avoir esté faicte de bon » zèle et sans malice, » ils n'entendent que lesdits de Gand soient, pour cause de cette appréhension, jamais molestés ni chargés en manière que ce soit.

Arch. du royaume : MS. d'Alegaube, t. II, fol. 218.

— Arch. de Gand : reg. *Documents sur la restitution des privilèges en 1577*, etc., fol. 56.

890. — *Londres, le jour de Saint-Martin, 11 novembre 1577.* Lettre du marquis d'Havré et d'Adolphe de Meetkercke aux états généraux. Ils sollicitent instamment une résolution sur le contenu de leurs lettres précédentes. On attend à Londres un ambassadeur du roi d'Espagne, accompagné du seigneur de Gastel, envoyé par don Juan.

Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 144.

891. — *Paris, 12 novembre 1577.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Il leur envoie le sieur d'Alféran, l'un de ses gentilshommes, pour leur rendre compte de ce qui s'est passé, depuis son arrivée à Paris, entre le roi et lui, et de l'audience que Sa Majesté a donnée à leurs députés. Il espère que ceux-ci retourneront avec une réponse dont les états auront lieu d'être satisfaits. Il leur rappelle qu'il s'est toujours fort librement employé pour le bien, repos et bonheur de leur pays, et les assure qu'il continuera de leur montrer la même affection, « quand ils lui feront plus particulièrement entendre » en quoi ils désirent qu'il s'emploie, et ce qu'ils attendent et » espèrent de lui. » Il leur recommande l'union, les engage à user, dans toutes les affaires importantes, « du saige conseil et très-prudens avis de messieurs le prince d'Oranges » et le conte de Lalaing. » Il a chargé le sieur d'Alféran de de-

meurer auprès d'eux, « pour l'advertir de ce qui s'offrira pour » leur conservation, » en attendant l'arrivée du sieur de Mondoucet, son conseiller et chambellan, qu'il a résolu de leur envoyer.

Arch. ou Corresp. inéd. de la maison d'Orange-Nassau, etc., VI, 242. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 292 v^o, et 9238, p. 374.

892. — *Temploux, 12 novembre 1577.* Lettre du seigneur de la Motte aux états généraux. L'abbé de l'abbaye de Bergues-Saint-Winnoc, qui a pris le parti de don Juan, se tient à Luxembourg, et il est à craindre que ce prélat ne trame quelque chose au préjudice de la cause des états. Il serait prudent de le remplacer dans sa charge par le prieur de cette abbaye, homme très-capable. Il le recommande aux états.

Corresp. de Valentin de Pardieu, etc., p. 162.

893. — *Gand, 15 novembre 1577.* Acte de Jean Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude, et du licencié Liesvelt, envoyés des états généraux pour traiter de l'élargissement du duc d'Arshot, par lequel ils certifient qu'en la première conférence et communication qu'ils ont eue avec ledit duc, « il » leur a déclaré volontairement qu'il estoit d'intention de » rendre ses patentes du gouvernement de Flandres. »

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 158. — Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 47.

894. — *Bruxelles, 16 novembre 1577.* Lettre des états généraux aux états de Brabant, pour les prier de faire verser, entre les mains de leur trésorier général, M^e Thiéry Vander Beken, le montant de leur quote dans les quatre cent mille florins par mois qu'ils ont accordés pour trois mois.

Arch. de la Haye : Vierde register van de stucken ende doleantien der staten van Brabant, fol. 101.

895. — *Tournay, 16 novembre 1577.* Commission donnée par les prévôts, jurés, mayeurs et échevins de la ville de

Tournay à sire Louis Alegambe, écuyer, seigneur de Bas-senghien, pour comparaitre, en leur nom, à l'assemblée des états généraux. Elle rappelle qu'ils avaient donné d'autres commissions le 12 octobre et le 15 janvier précédent.

Arch. du royaume : MS, d'Alegambe, t. II, fol. 223.

896. — *Bruxelles, 16 novembre 1577.* Lettres par lesquelles les prélats, nobles et députés des villes représentant les états généraux des Pays-Bas, après s'être entendus avec les quatre membres du pays de Flandre, octroient à ceux de Bruges, pour un an, l'autorisation de continuer l'impôt sur les grains, etc., et de doubler celui qui se trouve établi sur le vin et la viande, afin que cette ville puisse fournir sa quote-part dans l'aide de quatre-vingt-sept mille livres, et payer l'intérêt des rentes créées à cause de la dernière guerre contre les Espagnols mutinés et rebelles.

Arch. de Gand : cop. du temps. (*Invent. Van Duyse*, n° 1339.)

897. — *Bruxelles, 17 novembre 1577.* Lettre des états généraux au baron d'Aubigny et au seigneur de Mansart, leurs envoyés en France, en réponse aux leurs du 31 octobre, du 3 et du 7 novembre, sur ce qu'ils avaient négocié avec le roi et le duc d'Anjou. (*Trad. holl.*)

BONDAM, *Verzameling van onuitgeeevens stukken*, etc., IV, 95.

898. — *Bruxelles, 17 novembre 1577.* Lettre des états généraux à la reine de Navarre (1), pour la remercier « de ses favorables offres et présentations, » et la supplier d'employer

(1) Dans les manuscrits auxquels nous empruntons cette lettre, elle est indiquée comme ayant été adressée à la reine mère de France (Catherine de Médicis); mais c'est une erreur, que n'a pas commise Bondam, qui en donne la traduction en hollandais, *Verzameling van onuitgeeevens stukken*, IV, 93.

le crédit qu'elle a auprès du roi et du duc d'Anjou, tellement
« qu'ils puissent sentir les fruits d'une faveur si signalée. »

Bibl. roy. : MSS. 7190, fol. 203^{vo}, et 9258, p. 206.

899. — *Paris, 17 novembre 1577.* Lettre de Catherine de Médicis aux états généraux. Ils apprendront, des sieurs baron d'Aubigny et de Mansart, le déplaisir que cause au roi, son fils, et à elle, l'état des Pays-Bas, tant pour l'affection qu'elle leur porte, que pour la bonne amitié qui est entre le roi, son fils, et le roi catholique. Elle les rend attentifs aux maux et ruines que la guerre entraîne; et, « comme le devoir de bons et » loyaux subjectz les oblige à ne s'opposer aucunement aux » volontés de leur seigneur et prince, ordonné de Dieu, » elle craint que l'événement ne réponde pas à leur attente. Elle les prie « de regarder de bonne heure d'amortir le feu qui se » prépare pour les embraser, sans se désespérer de la bonté » et clémence du roy, leur seigneur. »

Bibl. roy. : MSS. 7190, fol. 296^{vo}, et 9258, p. 269.

900. — *Paris, 17 novembre 1577.* Lettre de Henri III aux états généraux, en réponse à celle qu'ils lui avaient écrite le 15 octobre (1), et dont les sieurs baron d'Aubigny et de Mansart avaient été porteurs. Elle est conçue dans le même sens que celle de sa mère. Il conseille aux états « de se mettre en » tout devoir de destourner au plustost l'orage qui se prépare » sur eux, et dont les effectz seront inévitables, si, de bonne » heure, ils n'ont recours aux remèdes nécessaires. » L'opinion qu'il a de la bonté et juste intention du roi catholique le persuade qu'ils obtiendront de lui plus facilement ce qu'ils désirent, par soumission et supplications très-humbles, « telles » que subjectz doivent user à l'endroit de celluy qui leur est

(1) Nous n'avons pas trouvé cette lettre.

» ordonné de Dieu pour les régir, » que par la voie des armes. Il leur offre d'intervenir pour eux auprès de ce monarque.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 297 v°. — Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 25.

901. — *Sans date* (.. novembre 1577). Relation des discours tenus, en trois différentes audiences, au roi Henri III par le baron d'Aubigny et le seigneur de Mansart, et des réponses du roi. Dans ces audiences, les députés des états généraux avaient principalement demandé au roi d'empêcher que don Juan ne tirât des secours en hommes, en vivres et en argent de la France (1).

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 227.

902. — *Bruxelles, 18 novembre 1577*. Lettre des états généraux au duc d'Alençon. Après l'avoir remercié des témoignages d'affection qu'il leur a donnés à diverses reprises, et notamment dans ses dernières lettres, ils lui expliquent et s'efforcent de justifier à ses yeux les raisons qu'ils ont eues de traiter avec l'archiduc Matthias. Ils terminent en le suppliant de tenir la main à ce que le roi, son frère, empêche ses sujets de prendre parti contre eux.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 298 v°.

903. — *Bruxelles, 18 novembre 1577*. Avis de la chambre des aides des états généraux sur le meilleur moyen de trouver quelque notable somme de deniers pour soutenir les frais de la

(1) On apprend, par cette relation, que le seigneur de Vaulx, envoyé de don Juan à Paris, y fit imprimer certaines lettres, « au grand déshonneur des estatz, » et que les députés des états, n'ayant pu obtenir du roi qu'il le défendit, et voyant qu'on criait dans les rues *La rébellion des estatz du Pays-Bas*, livrèrent, à leur tour, à la publicité une réponse qu'ils intitulèrent : *Antidote sur plusieurs poinctz des lettres de don Juan par lesquelles il tâche de faire trouver mauvaises toutes les actions de messieurs des estatz du Pays-Bas.*

guerre. La chambre se prononce pour la levée d'un centième denier, tant des biens meubles que des immeubles, sur le pied qu'il fut pratiqué en 1569.

Actes des états de Hainaut, de 1516 à 1577, fol. 266.

904. — *Douay, 18 novembre 1577.* Lettre des échevins et conseil de la ville de Douay aux états généraux, pour se justifier des imputations qui ont été dirigées contre eux dans des écrits publiés à Gand, à l'occasion de la prise des seigneurs.

Arch. de la Haye : Acta statuum Belgii, t. 1, fol. 369.

905. — *Windsor, 18 novembre 1577.* Lettre de (du marquis d'Havré) aux états généraux. Il se plaint du peu de correspondance que les états ont tenu avec lui depuis son arrivée en Angleterre, et du peu d'accélération qu'on donne à tout ce qu'il y a traité de leur part. Il les supplie de prendre une prompte résolution sur les pièces envoyées par les seigneurs de Famars et de la Mouillerie, afin qu'il puisse retourner aux Pays-Bas.

Arch. du royaume : États généraux, t. 1, fol. 101.

906. — *Bruxelles, 19 novembre 1577.* Lettre des états généraux aux nobles, notables et commune de Gand. Ils sont émerveillés de ce que, à leur insu, on lève à Gand des gens de guerre qui se logent dans les maisons des gentilshommes, bourgeois et habitants, à leur grand déplaisir. Ils invitent les nobles, notables, etc., à leur faire connaître les motifs de cette levée, et à se déporter de faire venir en leur ville des gens de guerre sans l'autorisation des états, et même à licencier ceux qui déjà s'y trouvent. Ils les requièrent aussi d'élargir les évêques et autres seigneurs qu'ils détiennent, afin que Sa Sainteté, le roi et d'autres potentats et princes n'en prennent occasion de blâmer leur cause.

Arch. de Gand : reg. Documents sur la restitution des privilèges en 1577, etc., fol. 39.

907. — 19 novembre 1577. Lettre des états généraux aux membres du conseil d'Angleterre. Ils expriment leur satisfaction de ce que le gouvernement anglais consent à leur avancer une somme de cent mille livres sterling, remboursable en huit mois. Ils n'ont pu la lever à Anvers, et ils prient Sa Majesté Britannique de la leur envoyer en argent comptant. Ils acceptent l'appui d'un contingent de cinq mille fantassins et de mille cavaliers anglais. Les états enverront un agent à la cour, chargé de traiter de diverses affaires et du renouvellement des anciens traités. Ils ne prendront aucune résolution sans avoir sollicité l'avis de Sa Majesté Britannique. Les rebelles anglais seront expulsés. Les privilèges des marchands seront respectés.

State paper office : papiers de Hollande.

908. — Anvers, 19 novembre 1577. Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il leur envoie son avis sur la négociation du marquis d'Havré et du conseiller de Meetkercke en Angleterre. (Cette pièce est suivie de l'avis du prince.)

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 25. —

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 253 v^o, 289, et 9238, p. 365.

909. — Sans date (novembre 1577). Avis de ceux de Flandre sur la réception de l'archiduc Matthias.

Arch. de l'État, à Bruges : reg. n^o 9, pièce 5.

910. — Utrecht, 20 novembre 1577. Résolution des états d'Utrecht touchant l'admission de l'archiduc Matthias pour gouverneur général, etc.

BONDAM, Verzameling van onuitgegevene stukken, etc., IV, 109.

911. — Tournay, 21 novembre 1577. Avis des états de la ville de Tournay sur la réception de l'archiduc Matthias.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 258.

912. — *Gand, 21 novembre 1577.* Réponse des nobles, notables et commune de Gand à la lettre des états généraux du 19 (n° 906). Les états ont été mal informés touchant les soldats qu'il y a en leur ville, car les habitants sont heureux de les avoir pour leur garde et défense. Ils entendent, d'ailleurs, respecter l'autorité des états généraux, et ils ont voté leur contingent dans les quatre cent mille florins par mois qui ont été demandés. « Quant à l'eslargissement des seigneurs saisis, » prient, pour la grande importance du fait, concernant le bien publicq, ne vouloir tant presser ni accélérer. »

Arch. de Gand : reg. Documents sur la restitution des privilèges en 1577, etc., fol. 40.

915. — *Bruxelles, 22 novembre 1577.* Lettre des états généraux à monsieur Davidson. Ils le remercient des services qu'il leur a rendus, et regrettent de ne pouvoir accorder un brevet d'officier à Édouard Wodeshawe, leur intention n'étant pas d'augmenter leur armée.

State paper office : papiers de Flandre.

914. — *Bruxelles, 25 novembre 1577.* Lettre des états généraux à leurs ambassadeurs en Angleterre, contenant des instructions sur la négociation dont ils étaient chargés, notamment sur les cent mille livres sterling à obtenir en prêt de la reine. Ils disent, à la fin de la lettre, que, comme la maladie contagieuse s'augmentait à Lierre, ils ont été contents que monseigneur l'archiduc Matthias se retire à Anvers, où il est présentement, sans qu'ils aient encore résolu sur sa réception.

Arch. du royaume : États généraux, t. I, fol. 102. —
Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 391 v°.

915. — *Tournay, 25 novembre 1577.* Acte par lequel les états du Tournaisis déclarent qu'ils trouvent convenir de recevoir l'archiduc Matthias, « pour entreprendre, au nom de Sa Majesté, le gouvernement du pays, comme prince très-ca-

» tholique et du sang royal, et sous l'agrégation d'icelle », et, quant aux conditions, se référer à la très-pourvue discrétion des états généraux, autorisant partant leur député, M^e Jean Houfflin, à consentir, en leur nom, ladite réception.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 222 v^o.

916. — *Windsor, 24 novembre 1577.* Lettre du marquis d'Havré et du seigneur de Meetkercke aux états généraux. Les ministres anglais se plaignent de la lenteur des résolutions des états, et des soudains changements qui y surviennent; ils se plaignent aussi de ce qu'on ne fait pas ce qu'il faut pour repousser l'ennemi, et croient qu'il y en a parmi eux qui sont mal affectionnés à la patrie. La reine, dont ils ont eu audience aujourd'hui, leur a parlé dans les mêmes termes. Le peu de correspondance que les états entretiennent avec eux, nuit aussi beaucoup à leurs affaires.

Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576 - 1580, fol. 177 v^o.

917. — *24 novembre 1577.* Lettre du seigneur de la Motte aux états généraux. Il leur envoie le secrétaire du colonel écossais Balfour, pour recevoir l'argent destiné aux maîtres des navires qui ont conduit les Écossais dans le pays.

Corresp. de Valentin de Pardieu, etc., p. 164.

918. — *Arras, 26, 27 et 28 novembre 1577.* Acte des états d'Artois contenant consentement de recevoir, par provision, et sous le bon plaisir du roi, l'archiduc Matthias pour gouverneur général, et de faire une avance de deniers dans l'intérêt de la généralité.

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 328.

919. — *Bruxelles, 27 novembre 1577.* Acte des états généraux portant nomination du duc d'Arschot, gouverneur de Flandre, du seigneur d'Onghyes, du comte d'Egmont et du sei-

gneur de Noyelles, en qualité de commissaires pour le renouvellement de la loi de la ville de Gand.

Arch. de Gand : reg. Documents sur la restitution des privilèges en 1577, etc., fol. 42.

920. — *Du camp, 27 novembre 1577.* Lettre du comte de Lalaing, du seigneur de la Motte, de Robert de Melun et d'Antoine de Gongnyes aux états généraux. La somme de vingt-six mille florins que les états leur ont annoncée, n'est pas encore arrivée. Il est indispensable d'envoyer immédiatement non-seulement la somme promise, mais une autre plus considérable. Ils ont traité avec plusieurs colonels dont les soldats consentent à recevoir des marchandises en place d'argent, mais il faut que ce soient des marchandises de Flandre, telles que draps, toiles, futaines, etc.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 41.
— Corresp. de Valentin de Pardieu, etc., p. 165.

921. — *Bruxelles, 29 novembre 1577.* Lettre des états généraux au duc d'Alençon. Après s'être excusés du retard qu'ils ont mis à lui répondre, ils le remercient de la bonne affection qu'il leur montre, selon le rapport que leur ont fait leurs députés, le baron d'Aubigny et le seigneur de Mansart, comme aussi par les lettres que le sieur d'Alféran leur a délivrées, et le discours qu'il leur a fait de sa part. Selon ses intentions, ils ont requis le sieur d'Alféran de demeurer auprès d'eux, « pour » l'advertir de ce qui s'offrira, » en attendant l'arrivée du seigneur de Mondoucet, conseiller et chambellan ordinaire de Son Altesse. Cette lettre sera portée au duc par le sieur Nepveu.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 303, et 9233, p. 381.

922. — *Bruxelles, 4^e décembre 1577.* Acte par lequel les états de Brabant, Flandre, Artois, Hainaut, Valenciennes, Lille, Douay et Orchies, Namur, Tournay, Tournais et Malines se reconnaissent redevables envers Robert Poynts, mar-

chand de la nation anglaise, d'une somme de quatorze mille livres Artois.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 3.

923. — *Anvers, 2 décembre 1577.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il consent à se rendre à Gand, pour essayer d'arranger le différend qui y est survenu.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 28.

924. — *Vienne, 2 décembre 1577.* Lettre de l'empereur Rodolphe aux états généraux, en réponse aux leurs des 10 et 11 novembre (1). Il a appris, par ces lettres, leur résolution de persévérer dans le maintien de la religion catholique et dans l'obéissance due au roi; il les en félicite. Pour leur prouver l'intérêt qu'il porte au rétablissement de la tranquillité aux Pays-Bas, il a écrit à l'évêque de Liège et au duc de Juliers, les invitant à intervenir, par eux-mêmes ou par des subdélégués, dans les négociations entre les états et don Juan, de concert avec le baron Philippe de Wynenberg, président de son conseil aulique, et le comte Othon-Henri de Schwarzenberg, grand maréchal de la cour, qu'il leur a adjoints à cet effet. Il exhorte les états à se montrer conciliants. Il termine en les priant de mettre en liberté le colonel Charles Fugger et le baron Georges de Fronsperg, lesquels sont vassaux et sujets de l'Empire.

Arch. du royaume: MS. d'Alegambe, t. II, fol. 235, et *États généraux*, t. I, fol. 108. — Arch. de la Haye: reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 28.

925. — *Bruxelles, 7 décembre 1577.* Déclaration des états généraux, qu'ils n'ont tenu et ne tiennent le seigneur don Juan pour lieutenant, gouverneur ni capitaine général, mais pour

(1) Nous n'avons pas trouvé la lettre des états à l'empereur, du 10 novembre. Nous donnons, sous le n° 888, celle du 11.

infraacteur de la pacification par lui jurée, et ainsi ennemi de la patrie, depuis sa retraite au château de Namur, et que les naturels du pays qui le suivent et assistent doivent être tenus pour rebelles, et traités comme tels en leurs personnes et en leurs biens.

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 239.

926. — *Bruxelles, 7 décembre 1577.* Ordonnance des états généraux, sous le nom du roi, prescrivant de saisir et annoter les biens de tous ceux, communautés ou particuliers, qui suivent le parti de don Juan.

Arch. du royaume : cop.

927. — *Bruxelles, 8 décembre 1577.* Résolution des états généraux portant que, vu l'état des Pays-Bas, causé par la retraite inopinée du seigneur don Juan d'Autriche; considéré l'absence du roi et que S. M. a donné congé audit seigneur don Juan de se retirer de ces pays, en déclarant qu'elle nommera à sa place un autre gouverneur du sang royal; attendu que monseigneur l'archiduc Matthias, frère de l'empereur, neveu et beau-frère du roi, se trouve par deçà; pour éviter la confusion dans laquelle les états pourraient tomber, s'ils étaient plus longtemps sans chef de qualité convenable; afin aussi « d'obvier à » toutes trames et pratiques d'autres que, possible, se vouldroient servir de l'occasion des travaux ausquelz ces pays se retrouvent, tant au préjudice de la religion catholique romaine que de l'obéissance due à Sa Majesté, èsquelles ces provinces désirent persévérer, » ils prient ledit seigneur archiduc d'accepter le gouvernement général des Pays-Bas, par provision et sous l'agrèation de Sa Majesté Catholique, pourvu que, avant toutes choses, il jure d'observer la pacification de Gand, de maintenir et faire maintenir la religion catholique romaine suivant les termes de ladite pacification, et qu'il se

soumette aux conditions énoncées dans ladite résolution. La dernière de ces conditions, qui étaient au nombre de trente, portait que, s'il violait quelqu'une de celles-ci, les états pour prendre les armes contre lui. — Au bas est l'acceptation de l'archiduc, donnée à Anvers le 17 décembre.

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 260. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 393. — Bibl. roy. : MSS. 5884-5925, fol. 50, 7199, fol. 246 v°, et 16125-16131, fol. 122. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 372 et 378.

928. — *Bruxelles, 10 décembre 1577.* Union ultérieure des prélats, gens d'Église, seigneurs, gentilshommes, magistrats des lois, villes, châtellenies et autres, faisant et représentant les états des Pays-Bas. Cet acte, beaucoup plus étendu que celui du 9 janvier (n° 285), a pour objet de l'éclaircir et de l'amplifier, attendu que, par les pratiques de « plusieurs mal affectionnez à leur propre patrye » et les « deffiances et soupçons » d'autres, il n'a « pu sortir les effectz ny produire les fruitz » que les états en avaient désirés et espérés. Ils déclarent donc que « leur intention n'a oncques esté et n'est encoires à présent d'enfraindre, violer ou imminuer en aucun point la pacification de Gand, comme elle n'est aussi de grever ou endommager, au contraire d'icelle, ceulx qui, s'estans retirez de la religion catholique romaine, se sont par ladicte pacification conjoints et uniz avec eulx, comme aussy iceulx assurent n'avoir esté ny estre leur intention de violer, grever ou endommaiger ceulx de ladicte religion catholique romaine, ou par aucun attentat empescher ou destourbier l'exercice d'icelle. » Ils promettent de se comporter en amitié et union les uns envers les autres, et tous ensemble d'employer tous leurs moyens contre les ennemis de la patrie. Ils promettent et jurent, de plus, d'accepter provisoirement, et jusqu'à ce que le roi, d'accord avec eux, en ait autre-

ment ordonné, l'archiduc Matthias pour lieutenant, gouverneur et capitaine général pour Sa Majesté dans les Pays-Bas.

Verhandelingen en onuitgegevene stukken, par de Jonge, 1827, II, 198. — Arch. du royaum : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 248. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. I, fol. 386.

929. — *Augsbourg, 10 décembre 1577*. Lettre de Nicolas de Haller aux états généraux. Il leur envoie diverses nouvelles de France, d'Allemagne, d'Italie. Il parle d'une lettre que le pape aurait écrite à l'archiduc Matthias, et où il lui dirait que, s'il fait quelque changement aux Pays-Bas quant à la religion, il se doit tenir pour assuré que lui formera une ligue avec tous les princes d'Italie, dans l'intérêt du roi Philippe. Dans un autre passage de sa lettre, il s'exprime ainsi : « Madame de Parme se tient encores »
 » preste pour aller en Flandres, n'attendants riens autre chose que
 » la résolution de Sa Majesté, ayant fait son compte de partir
 » le x^e de décembre. Le cardinal de Granvelle a esté vers elle à
 » l'Aquila, traictant avecq elle sur les affaires de Flandres,
 » ayant accommodé ladicte dame duchesse de sa litière propre. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 246.

930. — *Bruxelles, 13 décembre 1577*. Lettre des états généraux au grand conseil de Malines, par laquelle, attendu « que »
 » le sceau du roi, ayant reposé sous le président du conseil
 » privé, n'est devant la main, ains hors du pouvoir dudit pré-
 » sident, » et qu'ils ne sont encore résolus d'en faire faire un
 nouveau, ils requièrent ce conseil, ou de leur prêter celui dont
 il se sert, ou de le faire apposer « aux enseignemens, commis-
 » sions et autres lettriaux » qu'ils lui enverront par billet signé
 de Cornelius Weellemans, leur greffier.

Arch. du royaume : *Dépêches des rebelles*, t. I, fol. 5.
 — Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 61.

931. — *Gand, 13 décembre 1577*. Lettre des nobles, notables et commune de Gand aux états généraux. Ils refusent de

recevoir le duc d'Arshot, soit comme gouverneur, soit en qualité de commissaire au renouvellement des lois de Flandre, et demandent le prince d'Orange avec quelques autres.

Arch. de Lille : reg. T 49, pièce 48.

932. — *Au camp de Temploux, 13 décembre 1577.* Lettre du comte de Lalaing, du seigneur de la Motte, de Robert de Melun et d'Antoine de Gongnyes aux états généraux. Le seigneur de Beaumont et le docteur Leoninus leur ont communiqué les articles selon lesquels on entend recevoir l'archiduc Matthias : ils y adhèrent en tous points, et veulent rester fidèles à la pacification de Gand. Extrême nécessité dans laquelle se trouvent les troupes du camp. Tout tourne au désordre, et ils ne voient pas de possibilité d'en sortir, si l'on n'envoie pas de l'argent. Ils sont obligés de laisser passer de bien belles occasions de rendre service à la patrie, parce que les moyens leur manquent; si on ne les assiste pas, ils seront obligés d'abandonner l'armée à son sort. Et cependant trois mille Espagnols à pied et quinze cornettes de cavalerie sont arrivés en deçà de Luxembourg. Il faut demander l'assistance du prince d'Orange : car de son secours et de l'union dépend la conservation du pays.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 45.

— Corresp. de Valentin de Pardieu, etc., p. 166.

933. — *Bruxelles, 14 décembre 1577.* Lettre des états généraux au roi de Portugal don Sébastien. Ils le prient de leur continuer sa bienveillance (1); et d'intercéder auprès du roi catholique, pour qu'il révoque don Juan d'Autriche, confirme la nomination de l'archiduc Matthias, et fasse cesser la guerre contre ses sujets des Pays-Bas : promettant, si ce roi agit ainsi,

(1) Ils lui avaient envoyé précédemment le livret qu'ils avaient publié contre don Juan (*Sommier discours des justes causes et raisons, etc.*).

de lui prêter l'obéissance qui lui est due, et de maintenir la religion catholique, selon les termes de la pacification de Gand.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 109, et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 237.

954. — *Hamptoncourt, 14 décembre 1577.* Réponse de la reine d'Angleterre aux demandes qui lui ont été faites par le marquis d'Havré et Adolphe de Meetkercke. Sa Majesté a résolu d'envoyer un gentilhomme vers le roi d'Espagne, pour lui demander qu'il permette à ses sujets des Pays-Bas la jouissance de leurs anciens privilèges, et leur donne un gouverneur qui leur soit agréable. Si le roi ne veut pas y condescendre, elle les secourra des moyens que Dieu lui a donnés. Sa Majesté enverra un autre gentilhomme à don Juan et aux états, afin qu'ils consentent mutuellement à toute abstinence de guerre, jusqu'à ce qu'on ait reçu la réponse du roi catholique. Au cas que don Juan s'y refuse, Sa Majesté, « pour retenir les estatz sous l'obéissance du roy, » leur accordera le secours de gens et d'argent qu'ils demandent.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 240.

955. — *Bruxelles, 15 décembre 1577.* Acte par lequel les états généraux, attendu que le seigneur don Juan, à son départ pour Namur, « a emporté le grand seel du conseil privé de Sa Majesté, » ordonnent aux chancelier et autres du conseil de Brabant de sceller du sceau du roi en Brabant toutes lettres patentes de placards et autres que les états leur enverront, « soubz ordonnance signée par leur greffier. » Le conseil de Brabant l'avait fait déjà depuis la retraite de don Juan; mais il demandait que, pour sa décharge, il lui fût « baillé ordonnance pertinente. »

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 104.

956. — *Paris, 16 décembre 1577.* Lettre du sieur de Bonivet aux états généraux, par laquelle il offre de leur amener douze cents bons chevaux et trois mille arquebusiers.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 251 v°.

937. — *Au camp de Temploux, 16 décembre 1577.* Lettre du comte de Lalaing, du seigneur de la Motte, de Robert de Melun et d'Antoine de Gongnyes aux états généraux. L'ennemi occupe le village de Herve, probablement pour s'emparer du Limbourg ou de Maestricht, car il semble avoir des intelligences dans cette dernière ville; il sera donc bon d'y envoyer des troupes. Le capitaine du château de Limbourg est suspect; il faut le remercier de sa charge, et confier le château au seigneur de Schwartzembourg.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 46.

938. — *Anvers, 17 décembre 1577.* Lettre de l'archiduc Matthias aux états généraux. Les états lui ayant fait l'honneur de le requérir et de l'accepter pour gouverneur général des Pays-Bas, au nom du roi; sous les conditions et articles que lui ont présentés; de leur part, les prélats de Sainte-Gertrude et de Maroilles, le duc d'Arschot, le prince d'Orange, le sénéchal de Hainaut et le seigneur de Fresin, il ne peut assez les remercier de la bonne affection et faveur qu'ils montrent en son endroit. Il a mûrement lu et examiné lesdits articles et conditions, et il les accepte et agréé, offrant de se conformer, en toutes occurrences, au bon conseil et avis des états, etc.

Bibl. roy. : MS. 16123-16131, fol. 129.

939. — *Madrid, 18 décembre 1577 (1).* Lettre de Philippe II aux états généraux. Il a vu, dans leurs lettres du 24 août et du 8 septembre (nos 745 et 785), leur détermination de maintenir la religion catholique romaine et son obéissance comme du temps de l'empereur. Il n'a jamais prétendu et ne prétend autre chose d'eux. Aussi est-ce avec regret qu'il a appris les derniers troubles, et qu'il s'est vu forcé de retourner aux

(1) Dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, cette lettre est datée du 20 décembre.

armes. Il les assure que, moyennant l'accomplissement des deux points susdits, il sera content que tout le surplus soit rétabli dans l'état où il était sous l'empereur; que les armes et le dommage de la guerre cessent, et que tout le passé soit mis en oubli, comme il l'a particulièrement déclaré au baron de Selles, à qui il les prie d'ajouter foi et créance.

Lettres patentes de monseign don Jehan d'Austrice, etc., in-4° de 8 feuillets non chiffrés; Louvain, Rogier Velpius, 1578. — Responce véritable aux lettres patentes, etc., p. 14. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 26 et 169.

940. — *Madrid, 20 décembre 1577.* Déclaration du roi sur la lettre des états généraux du 8 septembre, portant qu'il a résolu d'envoyer aux Pays-Bas le baron de Selles, lieutenant de la garde de ses archers, pour faire connaître qu'il ne prétend autre chose des états, sinon qu'ils maintiennent la religion catholique romaine et son obéissance comme au temps de l'empereur, son père.

Lettres patentes de monseign don Jehan d'Austrice, etc. — Analectes belgiques, etc., 1830, p. 363. — Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 401.

941. — *Madrid, 20 décembre 1577.* Instruction du roi pour Jean de Noircarmes, baron de Selles, gentilhomme de sa bouche et lieutenant de la garde de ses archers de corps, de ce qu'il aura à dire, de sa part, aux états généraux et particuliers des Pays-Bas. La substance en est conforme au contenu de la lettre du roi du 18 décembre.

Lettres patentes de monseign don Jehan d'Austrice, etc. — Responce véritable aux lettres patentes, etc., p. 15. — Arch. du royaume : orig. — Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 160 et 169.

942. — *Bruxelles, 21 décembre 1577.* Résolution des états généraux par laquelle ils accordent à l'archiduc Matthias, « pour assistance de l'entretienement de sa cour, selon que son » degré, descente et qualité mérite, et pour tenir l'estat que

» sont accoustumez d'avoir, en ces pays, les princes du sang
 » et de l'ancienne maison de Bourgoigne, y compris sa garde
 » et chappelle », cent vingt mille florins par an.

Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 407.

943. — *Bruxelles, 21 décembre 1577.* Certains points avisés par monseigneur le prince d'Orange et les seigneurs députés vers monseigneur l'archiduc, avec les apostilles des états généraux. Les apostilles des états ne se rapportent qu'à trois des points proposés, savoir : la composition du conseil d'État, le traitement de l'archiduc, l'envoi d'ambassadeurs. Les états nomment, pour composer le conseil d'État, l'abbé de Sainte-Gertrude, le marquis d'Havré, le comte de Boussu, les seigneurs de Froidmont, Fresin, Champagney, Willerval, le président Sasbout, le docteur Leoninus, M^e Pierre de Bevere et Adolphe de Meetkercke : le prince n'avait pas proposé le marquis d'Havré, ni Champagney, ni Sasbout, ni Bevere; il avait mis dans sa liste l'abbé de Maroilles, Sainte-Aldegonde, d'Estembecque et Liesvelt. Les états fixent à cent vingt mille florins le traitement de l'archiduc, y compris la chapelle et sa garde; le prince proposait cent mille florins sans la garde et la chapelle. Les états désignent, pour aller vers l'empereur, le conseiller Rym; vers le roi d'Espagne, le fils aîné du seigneur de Grobbendoncq, que le roi a fait gentilhomme de sa maison. Le prince proposait, de plus, que M. de Mondoucet fût envoyé vers le duc d'Alençon.

BONDAM, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc.,
 IV, 209. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe,
 t. II, fol. 264.

944. — *Hamptoncourt, 21 décembre 1577 (1).* Lettre de la reine Élisabeth aux états généraux. L'affection qu'elle a au bien

(1) Dans les manuscrits cités de la Bibliothèque royale, cette lettre est datée du 22.

des Pays-Bas, et le désir de leur éviter les calamités de la guerre, l'ont engagée à s'interposer encore une fois auprès du roi catholique, pour moyenner une bonne pacification. Déjà elle lui a envoyé à cette fin un de ses gentilshommes. Elle pense que, en attendant le succès de sa mission, il devrait y avoir une suspension d'armes; et, pour en communiquer avec eux et avec don Juan, elle leur dépêche expressément le sieur de Leyton, gouverneur de l'île de Jersey.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 245.
— Bibl. roy. MSS. 7199, fol. 254 v°, et 9258, p. 567.

945. — *Sans date (Bruxelles, 22 décembre 1577)*. Requête des « bons bourgeois de la ville de Bruxelles » aux états généraux. Ils ont entendu qu'aucuns mauvais esprits les taxent de ce qu'ils se mêlent trop des affaires publiques qui se traitent par les états généraux : ils « s'en ressentent bien grièvement, » car leur intention est et n'a été jamais aultre, sinon que la cause qui se traite par les estatz est une action populaire dont à chacun bourgeois, teste pour teste, compète action entière, non veullants ou s'opposants tous les aultres, et ne pensent pas qu'il y ait des bons cerveaulx entre Leurs Seigneuries, ou si despourveus de sens commun, qu'ilz n'entendent cela. » Après ce préambule, ils expriment leur étonnement de ce que les Brabançons sont exclus des principales charges, et de ce que les affaires se traitent aux états par pluralité de voix : de sorte « qu'on donne à ung pensionnaire de Malines, Tournay, Tournésis, Valenchiennes et semblables petites provinces aultant d'autorité en leurs opinions qu'on faict à ung Estat entier et principal de Brabant, Gueldres, Flandres, Arthois, Haynault, Hollande, Zeelande et aultres. » Ils se plaignent de ce que, dans le sein des états, il y en a qui retardent les causes communes, en y entremêlant à tous propos deux points : l'obéissance due au roi et le maintien de la religion catholique; ils demandent que, sans égard à l'obéissance du roi ni à la religion catholique romaine, qui est réservée en

la pacification de Gand, tous réunissent leurs efforts pour mettre à bas leur ennemi. Ils demandent encore qu'il soit donné à l'archiduc Matthias un conseil composé de gens experts et doctes, bons patriotes et bien affectionnés à la patrie, et que le Brabant, et en particulier la ville de Bruxelles, aient lieu d'être satisfaits de la manière dont on le composera. — On lit, à la marge de cette requête : « Sur ce présent escript leur fut »
 » dict de nommer et spécifier ceulx qu'ilz tiennent pour sus-
 » pectz de retarder les causes communes. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 266.

946. — *Bruxelles, 25 décembre 1577.* Résolution des états généraux accordant au prince d'Orange, pour son traitement, cent florins par jour.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., VI, 309. —
 Rec. de la Ch. des représent., t. I, fol. 409.

947. — *Sans date (Bruxelles, 24 décembre 1577).* Écrit présenté aux états généraux par les « bons bourgeois » de Bruxelles, en conséquence de l'apostille donnée sur leur requête du 22. C'est un acte d'accusation, en vingt articles, aussi véhément que passionné, contre le seigneur de Champagne, que le parti démocratique voulait évincer du conseil d'État. Le docteur Leoninus y est également l'objet d'imputations très-malveillantes (1).

Documents historiques inéd. concernant les troubles des Pays-Bas, II, 448. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 268.

948. — *Bruxelles, 24 décembre 1577.* Lettres par lesquelles les prélats, nobles et députés des villes, représentant les états

(1) On lit, à la marge de cet écrit, dans le manuscrit d'Alegambe : « Est bon de sçavoir que cest escript est en grande partie basty par ung quidam nommé maistre Andrieu de Cameraco, liégeois, lourde teste esventée, au reste grand langaieur et effronté. »

généraux des Pays-Bas, permettent aux quatre membres de Flandre de lever un double impôt sur les vins, l'eau-de-vie, les bières et les bestiaux, afin de pouvoir fournir l'aide montant à une somme de huit millions sept cent mille livres, et accordée comme subvention aux frais de la guerre.

Arch. de Gand : orig. (*Incent. Van Duyse*, n° 1360.)

949. — *Bruxelles, 24 décembre 1577.* Lettre des états généraux aux états de Brabant, pour les requérir de leur envoyer l'état de leurs quotes et accords des aides, tant du dernier centième, des moyens généraux, des sept cent quatre-vingt mille et deux millions de livres, que des quatre cent mille livres par mois, avec un autre état de ce qu'ils en ont fourni jusqu'à ce moment, et un extrait de ce qu'a produit le centième de l'année 1569.

Arch. de la Haye : *Vierde register van de stucken ende doleantien der staten van Brabant*, fol. 123 v°.

950. — *Bruxelles, 25 décembre 1577.* Lettre des états généraux au président et autres de la chambre des comptes de Lille, pour leur ordonner de rendre aux députés de la ville de Gand, conformément à l'acte des 21 et 22 octobre (n° 856), « tous telz leurs livres, pappiers, lettres, enseignemens et » munimens originelz qui aucunement peuvent toucher leurs » anciens droietz, libertez, coustumes et privilèges, » reposant en la chambre des comptes.

Arch. de Gand : reg. *Documents sur la restitution des privilèges en 1577, etc.*, fol. 19. — *Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand*, p. 17.

951. — *Bruxelles, 26 décembre 1577.* Lettre des états généraux au bailli du Sas de Gand, afin qu'il ne laisse plus débarquer de soldats, en petit ni en grand nombre, sans qu'ils aient fait ostension au magistrat de leur patente signée du greffier des états, Cornclius Weellemans.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 4 v°.

952. — *Sans date (Bruxelles, 26 décembre 1577)*. Nouvelle requête des « bons bourgeois » de Bruxelles aux états généraux, afin d'avoir résolution sur leurs doléances du 22 et du 24 (n^{os} 945 et 947), principalement en ce qui concerne l'établissement du conseil d'État, le redressement de l'abus qui se commet dans l'influence donnée aux petites provinces, et l'exclusion des états des personnes suspectes par eux dénommées.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 272 v^o.

953. — *Bruxelles, 26 décembre 1577*. Lettre des états généraux au cardinal de Portugal (don Henri), afin qu'il leur soit favorable auprès du roi don Sébastien.

Arch. du royaume : États généraux, t. I, fol. 109 v^o.

954. — *Sans date (fin décembre 1577)*. Réponse du seigneur de Champagny à l'écrit présenté contre lui aux états généraux par les « bons bourgeois » de Bruxelles. Il y réfute, article par article, les accusations dont il a été l'objet.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 273 v^o.

955. — *Anvers, 28 décembre 1577*. Lettre de l'archiduc Matthias aux états généraux. Ayant appris, à son grand regret, « qu'il y a entre eux dispute et question d'aucunes choses particulières, dont est cause le retardement de sa réception, » entrée et administration, » il les engage à « délaisser ces particularités », le salut du pays exigeant que de promptes et énergiques mesures soient prises par lui, d'accord avec eux, contre les entreprises de don Juan.

Arch. du royaume : cop.

956. — *Bruxelles, 28 décembre 1577*. Instruction des états généraux pour les gouverneurs des provinces, de ce qu'ils avaient à proposer aux états de leur province respective qui devaient se réunir au mois de janvier. Elle avait pour objet d'engager les états à accorder leur contingent dans une somme